

Avis de constitution

SOCIETE « GENERALE DISTRI MAT » en abrégé « GDM »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 667, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 07/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GENERALE DISTRI MAT » en abrégé « GDM »

Objet : COMMERCIALISATION DE MATÉRIAUX ET MATÉRIELS DE CONSTRUCTION, ACCESSOIRES DE DÉCORATION D'INTÉRIEUR.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot 667, Ilot 43

Dirigeant(s) M YARBANGA ABDOUL DJELILOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11352 du 10/11/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69039/GTCA/RC/2025 du 10/11/2025

